

# INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963  
AVENUE DE TERVUREN 211 — 1150 BRUXELLES

## Service des Soins de Santé

Circulaire O.A. n° 95/ 330

Bruxelles, 12 décembre 1995

62/ 231

63/ 219

### **Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.**

Ci-joint, nous vous communiquons les adaptations des instructions qui résultent de l'arrêté royal du 28 septembre 1995 (M. B. du 27/10/95), modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les présentes modifications sont applicables à partir du **1<sup>er</sup> décembre 1995**.

Le Fonctionnaire dirigeant,



Dr. J. Riga,  
Directeur général.

Adaptations suite à l'A. R. du 28 septembre 1995 (M. B. du 27/10/95)

Article	Libellé + numéros de code de la nomenclature	Documents C	Documents N
---------	--	-------------	-------------

32 *Anatomo – pathologie*

*Nouveaux codes de la nomenclature :*

588173 – 588184 , 588195 – 588206 , 588210 – 588221 } 4685 – 4686 – 4687 63  
} 4688 – 4689